

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 121-2017
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.348

Déposée le: 06.06.2017

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: Les Verts (Imboden, Bern) (porte-parole)
Les Verts (Boss, Saxeten)
Cosignataires: 8

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 08.06.2017

N° d'ACE: 1266/2017 du 22 novembre 2017
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Vote point par point**
1. Adoption sous forme de postulat
2. Rejet
3. Rejet



Conséquences du réchauffement climatique dans le canton de Berne - plan de mesures et stratégie d'adaptation: champs d'action cantonaux pour protéger la population et les espaces naturels

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Elaborer une stratégie cantonale d'adaptation aux changements climatiques qui s'aligne sur l'Accord de Paris sur le climat – avec le concours d'expertes et d'experts des milieux de la recherche et des sciences. Les travaux effectués en 2006 et 2010 peuvent servir d'appui¹. La stratégie d'adaptation englobe des mesures pour la protection de la population et de la

¹ « Les changements climatiques : un défi » (2006) ; [Adaptationsstrategie Klimawandel im Kanton Bern, Grundlagenbericht](http://www.bve.be.ch/bve/de/index/umwelt/umwelt/klima.assetref/dam/documents/BVE/AUE/de/aue_um_a_daptationsstrategie_klimawandel_grundlagenbericht_d.PDF) (2010, en allemand uniquement) [traduction: stratégie d'adaptation aux changements climatiques, rapport de fond] y compris Empfehlungen für den Kanton Bern im Querschnittsbereich Adaptation [traduction : recommandations pour le canton dans le domaine transversal de l'adaptation] : http://www.bve.be.ch/bve/de/index/umwelt/umwelt/klima.assetref/dam/documents/BVE/AUE/de/aue_um_a_daptationsstrategie_klimawandel_grundlagenbericht_d.PDF

nature, notamment dans les domaines de la prévention santé, de la planification des constructions et de l'aménagement du territoire, des infrastructures, de l'agriculture, du tourisme, des transports, de l'alimentation en eau et en électricité.

2. A la lumière des objectifs fixés dans l'Accord de Paris, élaborer un plan cantonal de mesures relatives au climat pour tous les secteurs politiques afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le canton de Berne.
3. Faire état des charges qu'impliquent pour le canton de Berne la réalisation des objectifs climatiques d'adaptation et de réduction des émissions, sur les plans financier, législatif et organisationnel.

Développement :

L'Accord de Paris convenu en 2015 prévoit que l'élévation de la température de la planète soit contenue nettement en dessous de 2°C, ce qui implique une réduction notable et drastique des émissions de gaz à effet de serre dans toutes les activités et processus de l'économie et de la société. Dans leur rapport intitulé « Coup de projecteur sur le climat suisse – Etat des lieux et perspectives »², les Académies suisses des sciences naturelles (SCNAT) soulignent que « des solutions appropriées en matière d'atténuation et d'adaptation sont nécessaires ». La Suisse et en particulier le canton de Berne sont très sensibles aux perturbations causées par le changement climatique. La hausse des températures dans l'espace alpin est deux fois plus forte que la moyenne mondiale. L'espace naturel et culturel des Alpes, et donc également celui du canton de Berne, sont touchés de plein fouet par les conséquences du changement climatique. Les chaleurs extrêmes en sont un exemple notable (1000 personnes en Suisse sont décédées pendant la canicule de 2003). Les chercheuses et chercheurs tablent sur une multiplication des vagues de chaleur. D'après Erich Fischer, EPF, et Rolf Weingartner, Oeschgerzentrum, Université de Berne, les conséquences de ce phénomène sont les suivantes :

- Conséquences pour la santé (chaleur et pollution)
- Fonte du permafrost (processus de chute, déstabilisation)
- Infrastructures (voies ferrées, tapis routiers)
- Hausse du risque de feux de forêt
- Réduction de la productivité du travail
- Pénuries, approvisionnement en eau réduit, gestion régionale des ressources hydrauliques
- Hausse de la demande en électricité (notamment, réfrigération)
- Conséquences sur l'agriculture (positives et négatives)

Il est donc nécessaire de se doter, en plus d'un plan de mesures pour enrayer la production de CO₂, de stratégies efficaces d'adaptation, notamment dans le cadre de la prévention de la santé, des systèmes d'alerte canicule, de l'aménagement du territoire, du transport, de l'alimentation en eau et en électricité.

Motivation de l'urgence : la récente décision du gouvernement états-unien de se retirer de l'Accord de Paris montre à quel point la politique climatique menée par la communauté internationale est fragile et urgente. Après la pause estivale, le Conseil fédéral rédigera son message relatif à la nouvelle loi sur le CO₂. Le canton de Berne étant plus concerné que la moyenne en raison de sa topographie, il est néces-

² https://sciencesnaturelles.ch/organisations/proclim/activities/brennpunkt/downloads/81637-coup-de-projecteur-sur-le-climat-suisse?_ga=2.268652978.2113854164.1496820904-531192491.1496820904

saire qu'il élabore rapidement une stratégie pour réduire les effets du changement climatique et s'y adapter afin d'assurer la sécurité du canton et des communes bernoises.

Réponse du Conseil-exécutif

Depuis la publication en 2006 du rapport mentionné ci-dessus « Les changements climatiques : un défi », le changement climatique est une problématique prioritaire du canton de Berne. Territoire qui compte des régions de montagne, de nombreux cours d'eau et des lacs, le canton de Berne est plus touché que la moyenne par les effets du réchauffement climatique. Nous prenons douloureusement conscience aujourd'hui des graves conséquences du manque d'égards pour la nature ces dernières décennies au vu des laves torrentielles répétées du Spreitgraben près de Guttannen et des ouragans dévastateurs outre-Atlantique. Jusqu'à présent, le Conseil-exécutif avait sciemment renoncé à élaborer une stratégie climatique ou d'adaptation aux changements climatiques, tenant compte plutôt des effets de ce phénomène dans des stratégies sectorielles ciblées. Celles-ci sont connues du Grand Conseil. Il s'agit notamment de la stratégie de l'eau, de la stratégie énergétique, de la stratégie en matière de risques liés aux dangers naturels et du plan directeur cantonal. D'autres cantons, comme celui des Grisons ou de Genève, ont développé une stratégie climatique ou un plan cantonal pour le climat, comprenant des mesures pour empêcher le dérèglement climatique et pour s'adapter aux changements. Le canton de Soleure a quant à lui récemment mis au point un plan d'action pour s'adapter au changement climatique.

1. Le Conseil-exécutif considère toujours que l'approche actuelle par stratégies sectorielles ciblées est juste pour le canton de Berne, doté d'espaces naturels variés. Elle a fait ses preuves dans la pratique. Quelques mesures d'adaptation importantes ont toutefois été mise en œuvre ces dernières années, notamment dans les domaines de la gestion de l'eau, de la prévention des dangers naturels, de l'agriculture et de la sylviculture, de l'énergie et du tourisme. Le Conseil-exécutif reconnaît cependant le besoin d'examiner d'un œil critique le dispositif actuel dans les années à venir et de clarifier au vu des développements dans quelle mesure des stratégies et des mesures d'adaptation supplémentaires à l'échelle régionale sont requises. Dans ce contexte, le Conseil-exécutif propose d'adopter le point 1 de la motion sous forme de postulat.
2. Le Conseil-exécutif est conscient qu'il est nécessaire de prendre davantage de mesures pour réduire les gaz à effet de serre. Néanmoins, la mise en place d'un nouvel outil de pilotage propre au canton n'est ni indispensable, ni judicieuse. Il est plus efficace de prendre en compte systématiquement la protection du climat dans les processus actuels en matière de stratégie et de planification. Comme pour les mesures d'adaptation dans le domaine du changement climatique, le Conseil-exécutif a intégré des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans différentes stratégies sectorielles. Ainsi, elles figurent dans la stratégie de mobilité pour les transports ou dans la stratégie énergétique dans le domaine des bâtiments. Le Conseil-exécutif estime par conséquent qu'il n'y a pas lieu d'établir un plan cantonal de mesures relatif au climat et propose le rejet du point 2.
3. Dans ses rapports périodiques de mise en œuvre pour les différentes stratégies, le Conseil-exécutif fait état des dépenses du canton. Il ne lui est en revanche guère possible d'évaluer à l'avance de manière fiable les charges sur les plans financier, législatif et organisationnel –

en particulier concernant les objectifs stratégiques à long terme, car elles dépendent entre autres fortement des développements au niveau national. Par rapport au coût, l'utilité d'une telle démarche serait donc faible. C'est la raison pour laquelle le Conseil-exécutif propose de rejeter le point 3 de la motion.

Destinataire

- Grand Conseil